

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 17 décembre 2003 , Maison de Paroisse, 20h15

Madame Viviane PAVILLARD, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse et le public. Elle remercie chacun pour sa présence à cette dernière assemblée du Conseil communal de l'année 2003.

Sont excusés : Messieurs Etienne GROSS et Henri JAQUET

L'appel fait constater la présence de 43 conseillers. Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2003 a été adressé à chaque conseiller.

Monsieur Jean-Michel GIL demande une modification à la page No 68, 4^{ème} paragraphe :
« Il souhaite que la Commune collabore avec la SATOM pour informer la population, comme cela se fait pour les écoliers ».

Monsieur Jean-Martin STOLL signale une erreur à la page 71 :

« L'amendement de Monsieur STOLL est refusé à la majorité ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire qui apportera les corrections sur l'original.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1.- COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 30 novembre, à Leysin, 24,75% des électeurs se sont prononcés pour le 2^{ème} tour des élections au Conseil d'Etat.

La longue marche de ces nombreuses votations et élections amène Madame la Présidente à remercier une dernière fois tous les conseillers qui ont participé au dépouillement, plus spécialement Messieurs Denis RIME et Jean-Michel GIL qui se sont spontanément proposés et ont participé à quasi tous les dépouillements. Ils sont donc bien rôdés au sujet de cette nouvelle formule. Elle profite également de remercier notre Greffe Monsieur Bernard ISENSCHMIED qui a assuré chaque fois les saisies informatiques pour les transmettre à la préfecture. Quelques détails auront lieu d'être encore peaufinés cette prochaine année.

Le 25 novembre a eu lieu l'ouverture officielle de l'Hôtel-Ecole Classic de suisse romande au Classic. Madame PAVILLARD souhaite plein succès à cette nouvelle filière de formation.

Madame la Présidente désire relever une participation remarquable au 100^{ème} anniversaire du Hockey-club de Leysin.

Le programme varié présenté par l'Echo des Tours suivi d'une prestation des violonistes de l'Ecole de musique de Leysin associée aux musiciens de Leysin American School ont fait du concert de l'Avent une réussite.

La soirée de la fanfare a également vu un grand succès.

Les différentes sociétés culturelles de notre station nous montrent une fois de plus leur esprit dynamique et leurs prestations de qualité en cette fin d'année. Madame PAVILLARD leur souhaite plein succès pour le futur.

Une pétition « pour un hôpital site unique à Aigle » a été adressée à Madame la Présidente. Les personnes intéressées trouveront à la sortie les formulaires nécessaires permettant de la signer.

Décès et naissances

Plusieurs décès sont malheureusement survenus dans notre commune depuis le dernier conseil, ceux de Mesdames Inès FAVRE, Nelly PASCHE et Jeanne MERMOD.

Afin d'honorer la mémoire des disparues, Madame la Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Ce soir, Madame PAVILLARD peut souhaiter la bienvenue à trois nouveaux-nés : Melike ESEN, Ella HANSEN et Lionel TAUXE. Félicitations aux heureux parents.

2.- Rapport de la Commission de gestion sur la visite des bâtiments et domaines communaux pour l'année 2003 et réponses de la Municipalité

Chacun ayant reçu ce rapport, le rapporteur peut en être dispensé de sa lecture. Mademoiselle Dominique BLANCHARD nous lit le préambule et les conclusions de la Municipalité.

La discussion est ouverte et Monsieur Christian BRIDE, membre de la commission de gestion, est surpris de la réponse de la Municipalité concernant la remarque énoncée sur les pâturages. Lors de la dernière législature, la Municipalité avait diminué de 50% les baux à loyers des amodiateurs. En contrepartie, ils devaient s'occuper des pâturages et exécuter quelques petites réparations aux bâtiments loués. Monsieur BRIDE ne comprend pas pourquoi des volontaires devraient nettoyer les pâturages. Si c'est le vœu de la Municipalité, il demande si des démarches ont déjà été entreprises et si le terme « volontaire » veut dire bénévole.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Municipal, précise que c'est le devoir de tous de montrer l'exemple et c'est le but dans cette action de nettoyage des pâturages qui sera effectuée par des jeunes bénévoles. Il est nécessaire de ne pas se laisser envahir par les lampés en particulier dans la Combe de Bryon. L'entretien des pâturages n'a rien à voir avec la réduction de 50% sur les locations consentie par la précédente Municipalité. Il est bien précisé dans les baux que les locataires doivent entretenir tant l'habitation que la terre.

La parole n'est plus demandée et ce rapport est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

3.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS 13/2003 **Rétribution de la Municipalité**

Monsieur Alexandre DURGNAT, rapporteur, nous fait part du rapport de la commission qui relève que l'augmentation de 11 à 12% peut paraître exagérée. Compte tenu que le traitement annuel n'a pas été augmenté depuis 1991, la rémunération proposée paraît tout à fait justifiée et la commission recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

Monsieur Max KNECHT, rapporteur ad intérim pour la commission des finances, nous donne lecture de son rapport. Cette commission souligne que l'augmentation proposée est justifiée du fait que ce poste n'a pas été réadapté depuis 1990. D'autre part, cette hausse s'inscrit dans le budget 2004 présenté ce soir au Conseil communal et la commission propose d'accepter ce préavis tel que soumis.

La discussion est ouverte et Monsieur Jean-Robert NEVEU se déclare surpris de cette demande d'augmentation des traitements de la Municipalité même si aucune adaptation n'a eu lieu depuis 12 ans. Il rappelle que les salaires des employés communaux n'ont pas été indexés depuis dix ans, alors qu'il s'agit de leur revenu principal, contrairement aux Municipaux pour lesquels il s'agit d'un revenu accessoire. De plus, quatre Municipaux sur cinq ne sont en place que depuis deux ans. L'indexation des salaires des employés communaux lui paraît totalement justifiée, par contre, il trouve inconvenant d'accorder une augmentation à la Municipalité pour 2004.

- Gouverner c'est se mettre à disposition des citoyennes et citoyens et nous avons tous été élus pour le bon fonctionnement de la commune et non pour penser en priorité à nos propres deniers - .

Par conséquent, il dépose l'amendement suivant en lieu et place du point 4 actuel :

- de fixer l'entrée en vigueur des présentes dispositions au 1^{er} janvier 2006.

Suite à la requête de Monsieur André HEFTI, Madame la Présidente relit le texte de cet amendement qui est ensuite soumis au vote. Il est refusé à la majorité.

La parole n'est plus demandée et le préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité.

4.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS 12/2003 **Budget de la caisse communale pour l'année 2004**

Monsieur Christian HOSSMANN, rapporteur de la commission de finances, nous communique son rapport qui relève quelques points, en résumé :

- ✓ La Municipalité propose à nouveau un budget prudent. La capacité de manœuvre demeure extrêmement limitée, avec une marge d'autofinancement positive pour 2004, ce qui n'était pas le cas pour 2003.
- ✓ La commission recommande à la Municipalité une gestion rigoureuse des services industriels (eau, égouts, ordures). Elle souligne que les frais pour les bois bostrychés pourront être largement supérieurs au montant prévu au budget.
- ✓ La commission note avec satisfaction une augmentation générale des traitements du personnel communal.

- ✓ La commission assure que les finances sont bien gérées, mais une prudence reste cependant de rigueur pour les années à venir.

En conclusion, la commission des finances, à l'unanimité, propose d'approuver le budget 2004 tel que présenté.

La discussion est ouverte et Monsieur Jean-Robert NEVEU précise que, lors de la rédaction du rapport de la commission des finances, il aurait souhaité ajouter une remarque concernant le compte »160 Tourisme », mais ses collègues n'ont pas jugé bon d'en prendre acte.

Monsieur NEVEU trouve le montant budgété pour le compte tourisme excessif, il représente 7,7% du budget total. Le compte 160.3011 traitement du personnel lui paraît exorbitant et il pense qu'il serait intéressant de faire une comparaison avec les autres stations des Alpes vaudoises afin de connaître le pourcentage qu'elles attribuent pour le tourisme.

Il tient toutefois à préciser que ce n'est qu'une remarque et comme vous avez pu l'entendre à la lecture du rapport de la commission des finances, ce budget a été accepté à l'unanimité, car c'est un bon budget.

Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic, rappelle à Monsieur NEVEU que la Commune de Leysin vit à 98% du tourisme et que les investissements sont indispensables à cette survie. Concernant le traitement du personnel, Monsieur le Syndic précise que ce montant est refacturé entre diverses sociétés.

La parole n'étant plus demandée, le budget est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

5.- RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION SUR LE PREAVIS No 14/2003 Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Leysin présentée par Monsieur Gilbert POMATHIOD et son épouse Madeleine

Le rapport de la commission fait partie intégrante du préavis adressé à chaque conseiller et Madame la Présidente propose de passer directement au vote par bulletins secrets dûment complétés. Le vote doit s'exprimer par OUI, NON ou BLANC.

La séance est suspendue afin de procéder au dépouillement qui donne les résultats suivants :
40 OUI 2 NON 1 BLANC

La demande d'agrégation est acceptée avec toutes nos félicitations à nos nouveaux citoyens leysenouds présents ce soir dans les rangs du public.

6.- Renouvellement du Bureau du Conseil pour l'année 2004

Madame PAVILLARD rappelle que selon l'art. 104 du RCC, les nominations du Président, 1^{er} Vice-président et 2^{ème} Vice-président se font au bulletins secrets. Les nominations des scrutateurs et scrutateurs suppléants se font à main levée.

6 a) Nomination du Président, élu pour un an

Pour le Parti Radical Démocratique, Monsieur Christian BRIDE propose Monsieur Denis RIME qui est élu par 40 voix avec les félicitations de Madame la Présidente.

Monsieur RIME remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est témoignée et espère être à

la hauteur de la tâche qui l'attend.

6 b) Nomination du 1^{er} Vice-président, élu pour un an

Madame Evelyne TISSOT, pour le GIL, présente un enfant de Leysin Monsieur Patrick BLATTI qui obtient 33 voix.

6 c) Nomination du 2^{ème} Vice-Président, élu pour un an

Pour le Forum Socialiste, Madame Martine RUCHET présente Monsieur Jean-Martin STOLL qui est élu avec 26 voix.

6 d) Nomination de deux scrutateurs, élus pour un an à main levée

Madame Dominique BLANCHARD (LIB) présente Monsieur Jan SANDEN et Madame Martine RUCHET (SOC) présente Monsieur Jean-Michel GIL. Ils sont élus tous deux à l'unanimité.

6 e) Nomination de deux scrutateurs suppléants, élus pour un an à main levée

Madame Evelyne TISSOT (GIL) propose Monsieur Pierre-Alain DUBOIS et Monsieur Denis RIME (RAD) présente Mademoiselle Aurélie LIETTA, également élus à l'unanimité.

7.- Nomination des membres de la Commission de gestion pour l'année 2004

Sont élus pour un an à main levée :

Madame Anne-France MELCHIOR et Monsieur José CRESPO (GIL)

Mesdames Dominique BLANCHARD et Claudine CHESAUX (LIB)

Messieurs Christian BRIDE et Yvan TAUXE (RAD)

Monsieur Bernard GRANDJEAN (SOC)

Madame la Présidente félicite chacune et chacun pour son élection et leur souhaite plein succès dans leur fonction.

8.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic, a le plaisir de nous informer que le PPA des Hauts va enfin pouvoir être mis à l'enquête le 23 décembre après 6 ans d'étude et de tergiversations. Il espère vivement que cette mise à l'enquête ne rencontre pas trop d'oppositions et que le projet des canons à neige puisse progresser.

Monsieur Patrick NEGRI, Municipal, nous annonce qu'une convention a été signée la semaine dernière entre la Police cantonale vaudoise et les Municipalités des communes de Leysin, Ormont-Dessous et Ormont-Dessus. Depuis le 1er janvier 2004, la Police municipale sera subordonnée à la Police cantonale et occupera les mêmes locaux.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT nous informe que la piscine sera opérationnelle le lundi 22 décembre moyennant une installation d'appoint concernant le traitement de l'eau qui sera terminée au mois de janvier.

Concernant le manège, Monsieur UDRIOT remercie les membres qui font partie de cette commission. Ils ont pu se rendre compte que c'est un sujet extrêmement sensible qui demande une étude sérieuse et de la discrétion. Dès qu'il sera possible de fournir des renseignements, le conseil en sera informé.

9.- INTERPELLATIONS

Aucune interpellation

10.- MOTIONS

Aucune motion

11.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur Max KNECHT félicite Madame PAVILLARD pour ces deux années de présidence de notre conseil et lui souhaite plein succès pour ces projets futurs.

Au sujet des travaux d'assainissement de la piscine, Monsieur Patrick BLATTI demande des précisions concernant le changement des cuves.

En réponse, Monsieur UDRIOT précise que les trois cuves ont du être changées. Les techniciens ont constaté que les enveloppes de ces cuves étaient trop détériorées et que leur remplacement s'imposait.

Monsieur Jean-Robert NEVEU félicite la Municipalité pour la beauté de notre village avec ses illuminations de Noël.

Concernant le droit de vote des étrangers, Madame Martine RUCHET demande si la Municipalité leur a adressé un courrier.

Monsieur Patrick NEGRI, Municipal, indique que pour le moment rien n'a été prévu, le nécessaire sera fait au début de l'an prochain.

Monsieur Jean-Martin STOLL rappelle que cette disposition entre en vigueur début janvier. Il estime que la Municipalité a pris un risque en n'ayant pas encore donné cette information.

Monsieur José CRESPO constate que, malgré ses remarques réitérées, rien n'a été fait pour améliorer les informations touristiques concernant les panneaux communaux. Beaucoup de renseignements manquent encore, l'accès au chalet de la Place du Marché est rendu difficile en raison de la neige et les panneaux de signalisation ne sont pas entièrement remis à jour.

En référence au PV du 1^{er} novembre 2002, concernant la motion de Madame PAVILLARD, il était indiqué que la Municipalité ferait tout son possible afin que le panneau d'information à l'entrée du village soit posé pour l'hiver 2002-2003, ce qui n'est toujours pas le cas. Notre station dépend du tourisme et Monsieur CRESPO juge qu'il serait temps enfin de régler ces différents problèmes qui ne sont pas si onéreux.

Concernant le parcage dans notre station, Monsieur CRESPO signale qu'un nouveau panneau a été installé à l'entrée du village qui interdit à quiconque de parquer sa voiture dans Leysin de 0h00 à 08h00 sauf à la Place Large ou sur le parking de la patinoire. Les contrevenants verront leurs véhicules débarrassés par les services communaux. Monsieur CRESPO n'apprécie pas cette mesure.

Monsieur Patrick NEGRI précise que la signalisation a été modifiée, mais n'est pas terminée et la pose du panneau à l'entrée du village est prévue dans le courant de l'année prochaine. Les modifications se déroulent par étapes et il rappelle que l'investissement financier est tout de même assez conséquent.

Le panneau, placé à l'entrée du village, indique qu'il est interdit de parquer sur les places

publiques en cas d'enneigement. C'est simplement une demande aux automobilistes de déplacer leur véhicule afin de faciliter le déneigement nocturne et améliorer la circulation durant la journée.

Monsieur BLATTI félicite la Municipalité pour la pose du panneau de signalisation « zone bleue » situé à la Place du Marché. Cette mesure est favorable pour les commerces qui disposent ainsi de places de parc pour leurs clients. Par contre, étant donné que les magasins sont fermés la nuit, il s'étonne que cette restriction de stationnement reste en vigueur 24h sur 24h.

Monsieur NEGRI indique que cette formule de parcage en « zone bleue » est mise en place surtout en hiver afin d'éviter que des voitures tampons stationnent systématiquement sur les places de parc la semaine et le week-end.

Monsieur Denis RIME prend de l'avance sur le déroulement de la séance, il félicite Madame PAVILLARD et lui remet un bouquet de fleurs.

Monsieur Jan SANDEN est heureux d'annoncer que le chalet « info » est désormais placé à l'entrée du village près du local du service du feu. Il sera ouvert chaque week-end de 09h00 à 15h00 dès le samedi 20 décembre prochain. L'horaire n'est pas fixé définitivement, il pourra être modifié si besoin afin d'accueillir et de renseigner au mieux les visiteurs. Il tient à remercier Télé-Leysin, Leysin-tourisme, et l'ACAL qui ont participé activement à l'élaboration de ce projet ainsi que toutes les personnes qui se sont proposées pour travailler, soit Mesdames et Messieurs Anna et Victor MANNI, Ursula et Louis TOUZAC, Marie-José et Samuel JULMI, Michèle RAMSEYER, Anne-France MELCHIOR et Dolores BONNOT.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Avant de conclure, Madame PAVILLARD déclare que ce fut un honneur pour elle de présider cette assemblée durant deux ans. Elle tient à remercier chacun pour la confiance qui lui a été témoignée et affirme que cette expérience restera gravée longtemps dans sa mémoire.

Le mot « cocktail » lui permet de nous donner une définition pour chaque lettre qui compose ce mot et nous indique ainsi la recette qu'elle s'est efforcée de suivre afin de réussir au mieux. Elle nous indique encore qu'elle prend congé de nous pour six mois (de février à août 2004). Elle va travailler à Quito (en Equateur) avec des enfants de la rue, puis dans la vallée de la Misère, dans la province du Minas Gerais au Brésil, pour un projet de reforestation et d'éducation.

Madame la Présidente ne peut pas terminer son mandat sans relever le plaisir qu'elle a eu à travailler avec vous, bien que cela ne fut pas toujours aisé ni facile. Elle remercie Monsieur le Syndic et Messieurs les Municipaux pour la très bonne entente ainsi que pour l'excellente collaboration, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers pour leur participation dans les commissions et aux assemblées plénières, Madame Solange FORESTIER pour l'excellence de son travail, les membres du bureau pour leur soutien, Madame Ariane CART pour la préparation de la salle et les jeunes citoyens et les membres du Conseil qui ont participé aux nombreux dépouillements des votations et élections. Elle tient à remercier également Monsieur Bernard ISENSCHMIED, Secrétaire municipal, pour son étroite collaboration et ses conseils avisés, ainsi que les employées du bureau communal pour leur gentillesse et leur disponibilité. Elle souhaite à son successeur Monsieur Denis RIME autant

de plaisir qu'elle en a retiré et plein succès.

Elle vous souhaite à vous tous, à vos familles et à toute la population de ce village de bonnes fêtes de fin d'année, une excellente saison touristique et une année 2004 pleine de bonheur et de santé.

La parole est passée à Monsieur le Syndic.

Au terme de la deuxième année de la législature 2002-2006, Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI rappelle brièvement les décisions prises lors des cinq séances plénières. Il nous fait part ensuite des mutations intervenues au sein du personnel communal.

En mars 2003, après un peu moins d'une année parmi l'équipe communale, Monsieur Christian KLEIN a quitté la section des eaux. Par ailleurs, Madame et Monsieur KUHN ont renoncé à leur fonction de concierges du Temple.

Enfin, à regret, Monsieur le Syndic doit relever la démission de Monsieur Richard CALDERINI, Chef du service des travaux, à qui l'opportunité d'un poste à l'Etat de Vaud a été offerte. Il quittera son emploi dans notre Commune le 29 février 2004. Monsieur le Syndic lui transmet tous ses vœux dans sa future activité.

Mais l'année 2003 est surtout marquée par un renouveau au sein de l'équipe des travaux. Ainsi, il salue l'engagement

- A la section des routes, de Messieurs Pierre-André DELAVY, Paolo FRASCHINI et Victor ORSINO
- A la voirie, de Monsieur Yann TOUTAIN
- Aux parcs et promenades, de Monsieur Philippe SAUSER
- Et enfin, dès janvier prochain, à la section des eaux, de Monsieur Eric MOHLER.

2003 a aussi été l'occasion de fêter trois fidèles collaborateurs, à savoir, par ordre d'ancienneté, Messieurs Walti MERMOD (35 ans de service) et Pierre-André DURGNAT (25 ans de service).

Quant au troisième, il s'agit en fait d'une collaboratrice, Madame Nicole MANIGLEY qui, le 31 décembre prochain, aura accompli 25 ans de service au Greffe municipal, usant nombre de syndics et de municipaux, ainsi que pas moins de trois secrétaires.

La Municipalité a déjà eu l'occasion de marquer sa reconnaissance. Cependant, Monsieur LOMBARDI tient ici publiquement à leur adresser les chaleureux remerciements des Autorités.

Cette revue des collaborateurs ne saurait passer sous silence les apprenties. Ainsi, après une année passée au Greffe municipal, Mademoiselle Aurélie ROTHACHER d'Aigle, a souhaité poursuivre ses études et nous a quittés le 31 juillet écoulé. Elle a été remplacée, dès le 1^{er} août dernier, par Mademoiselle Samantha CONOD de Villars.

Pour terminer, Monsieur le Syndic tient à vous adresser Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les remerciements de la Municipalité pour les tâches accomplies dans les diverses commissions et en assemblée plénière. A ses remerciements, il associe l'ensemble du personnel communal pour sa fidélité et son engagement constant. Il souhaite bon vent à Madame la Présidente pour son séjour en Amérique latine et lui adresse ses remerciements et félicitations pour tout le travail accompli.

Enfin, Monsieur le Syndic présente, en son nom personnel et en celui de ses collègues, à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, ses vœux les meilleurs pour les fêtes à venir et pour une excellente année 2004.

Madame PAVILLARD remercie Monsieur le Syndic pour son message empreint de sagesse et d'expérience.

Madame la Présidente procède à une distribution générale de sucettes d'érable et fleurit généreusement Mesdames CART et FORESTIER. Un grand merci pour cette gentille attention.

Avant de conclure, Madame la Présidente remercie Mesdames et Messieurs les conseillers pour leur attention et la Municipalité pour sa présence. Merci au public et particulièrement à ses deux fils présents ce soir d'avoir participé à sa dernière assemblée en tant que Présidente. Elle donne à tous rendez-vous vendredi soir pour le traditionnel Noël de la Commune dès 20 heures.

La séance est levée à 22h00 et Madame PAVILLARD nous invite à partager le verre de l'amitié.

Leysin, le 6 janvier 2004.

Pour le Conseil Communal :
La Présidente : La Secrétaire :
 
Viviane PAVILLARD Solange FORESTIER

